

PROGRAMME DE MAITRISE EN DROIT INTERNATIONAL ET  
POLITIQUE INTERNATIONALE APPLIQUÉS

Faculté de droit

École d'été en droit international approfondi I  
DRT 749 (3 crédits)  
Été 2020**Professeure :**

Geneviève Dufour  
Faculté de droit  
Bureau : A9 - 253  
genevieve.dufour2@usherbrooke.ca  
819 821-8000 poste 65482

**PLAN DE COURS****Objectifs**

Sensibiliser l'étudiante et l'étudiant à des problématiques juridiques internationales complexes et actuelles. Préparer l'étudiante et l'étudiant à la résolution de questions de droit international au moyen d'exercices pratiques.

**Contenu**

Thématiques variant chaque année en raison de l'actualité. Approfondissement des connaissances en droit international public acquises au cours de la formation. Application des concepts étudiés, au moyen de cas pratiques. Rencontres de professionnels et d'universitaires du milieu.

**Contenu spécifique**

L'École d'été portera sur le thème suivant : Genre et droit international. En raison de la pandémie de Covid-19, il a été décidé de tenir l'école d'été en enseignement à distance, sous la forme de visio-conférences, de webinaires et de conférences pré-enregistrées. Des moments d'échange avec les conférencières et conférenciers sont prévus afin d'assurer que les étudiantes et étudiants puissent poser des questions.

L'horaire des conférences peut être consulté à l'adresse suivante <https://www.usherbrooke.ca/droit/programmes/deuxieme-cycle-a-visee-professionnelle/droit-international-et-politique-internationale-appliques-dipia/ecole-dete-en-droit-international-applique/>

### **Niveau et exigences particulières**

Ce cours est destiné à des étudiantes et étudiants inscrits aux cycles supérieurs en science politique et en droit. Il s'adresse particulièrement aux étudiantes et étudiants inscrits à la Maîtrise en droit, cheminement en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA).

### **Matériel pédagogique requis**

#### Obligatoire :

Isabelle Duplessis, « Le droit des femmes et les Nations Unies : d'hier à aujourd'hui, de 1945 à aujourd'hui », accessible sur le groupe Teams du cours.

Hélène Tigroudja, « Droits des femmes et élimination des discriminations », Bibliothèque audiovisuelle des Nations Unies : [http://legal.un.org/avl/ls/Tigroudja\\_HR.html](http://legal.un.org/avl/ls/Tigroudja_HR.html)

Arnaud Alessandrin, « La transphobie en France : insuffisance du droit et expériences de discrimination », *Cahiers du Genre*, vol. 60, no. 1, 2016, pp. 193-212, accessible sur le groupe Teams du cours.

Moron-Puech, Benjamin, et Mila Petkova. « Le GISS | Alter Corpus. Une association engagée auprès des personnes intersexuées » : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01637833> (disponible en PRD et word dans la section annexe, dans le coin supérieur droit de cette page)

### **Modes d'évaluation**

#### **1) RÉSUMÉ DES TROIS DOCUMENTS ET DE LA VIDÉO : 35%**

Ce travail doit être fait de manière individuelle et compte pour 35% de la note. Un résumé de trois pages (interligne 1,5, Police Times New Roman 12 points, marges de 2,5 cm) doit être produit à partir des trois documents et de la vidéo mentionnés dans la liste du matériel pédagogique obligatoire. Ce résumé doit être déposé avant le début de l'école d'été, sur le Moodle du cours, au plus tard le 4 mai 2020 à 8h45. Ce travail doit résumer les 3 articles et la vidéo, l'un après l'autre, en faisant ressortir globalement les points principaux de chacun et la structure de leur présentation.

#### **2) JOURNAL DE PARTICIPATION ACTIVE : 30%**

Ce travail doit être fait de manière individuelle et compte pour 30% de la note. Un formulaire de participation active à remplir sera déposé sur le Teams du cours. Il est recommandé que les étudiantes et étudiants remplissent le journal régulièrement, préférablement à l'issue de chaque conférence. Le journal de participation active doit être déposé sur le Moodle du cours au plus tard le 8 mai 2020 à 16h.

Critères de correction :

- Quantité, pertinente et qualité des interventions
- Exhaustivité des résumés de la conférence
- Précision des résumés de la conférence
- Qualité des liens faits entre les conférences
- Qualité de la compréhension générale de la conférence

### 3) TRAVAIL CRITIQUE : 35%

Ce travail doit comporter un maximum de 8 pages (interligne 1,5, Police Times New Roman 12 points, marges de 2,5 cm). Il s'agit d'une note individuelle. Vous devez choisir cinq conférences, les résumer dans une première partie et produire une réflexion critique dans une deuxième partie. Ce travail doit être appuyé par d'autres sources et nécessite donc une recherche supplémentaire.

Ce travail doit comprendre les éléments suivants :

- 1) Introduction
- 2) Résumé de chacune des cinq conférences choisies
- 3) Réflexion critique sur le thème du genre et du droit international en recourant aux cinq conférences et aux sources externes
- 4) Conclusion

### Critères d'évaluation :

- Qualité et exhaustivité des résumés (20%)
- Qualité et pertinence de la critique (50%)
- Qualité de la recherche (présentation, qualité et diversité des références) (20%)
- Qualité de la rédaction (grammaire, orthographe, style, clarté) (10%)

Vous pouvez choisir la méthode de citation des sources que vous souhaitez à condition que celle-ci soit uniforme et cohérente tout au long du travail, et qu'elle présente l'information nécessaire.

Ce travail doit être déposé sur le Moodle du cours au plus tard le 27 mai 2020, à 17h.

### **Règles de conduite et plagiat**

Pour le plagiat, le *Règlement des études* le définit comme suit : « le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui ».

Dépendant de la gravité du cas de plagiat, des sanctions disciplinaires sont imposées allant de l'obligation de reprendre un travail, à l'attribution de la note « E » pour un travail, à l'attribution de la note finale « E » pour l'activité pédagogique.

Considérant que la qualité de l'expression écrite et orale est indispensable à la bonne compréhension des idées, les étudiants et les étudiantes sont tenus de porter un souci particulier à la langue française dans la rédaction de leurs travaux et de leur expression orale. Les étudiantes et les étudiants pourront être pénalisés jusqu'à 15% de la note finale pour les fautes de français dans leurs différents travaux et séminaires.

---

**L'intégrité intellectuelle passe, notamment,  
par la reconnaissance des sources utilisées.  
À l'Université de Sherbrooke, on y veille !**

---

**Extrait du Règlement des études**

**8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques**

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

**Par plagiat, on entend notamment :**

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autopl plagiat)

---

---

**Autrement dit : mentionnez vos sources.**

---

---